



BOURGOGNE

Déclaration préalable CAPA hors classe Certifiés

Mercredi 29 mai 2019

Dans les déclarations préalables il est dans la pratique du Sgen-CFDT de s'en tenir au cadre de la CAPA et de ses ordres du jour, en l'occurrence aujourd'hui l'avancement à la hors classe, les congés de formation et les affectations sur postes adaptés. Cependant l'actualité nationale en lien avec ceux-ci ne peut être oubliée.

Nous rappelons l'opposition de la CFDT à la loi sur la fonction publique notamment le 1^{er}, le 4^{ème} et le 14^{ème} articles restreignant les attributions des commissions administratives paritaires, en matière de promotions et mutations notamment.

Notre position est de dire que les CAP sont des lieux d'échanges riches qui aident à améliorer les projets proposés, qui permettent de préparer l'avenir, offrant une transparence importante pour éviter les soupçons de favoritisme. Les CAP doivent rester compétentes, notamment en matière d'examen des avancements. Les CAPA des certifiés et les améliorations qu'elles permettent sont un bon exemple de l'intérêt de ces échanges.

C'est pourquoi la CFDT a appelé à la journée d'action le 9 mai contre le projet de loi de transformation de la fonction publique qui a été soumis à l'examen le lundi 13 mai. Nous voulons faire savoir au Gouvernement et aux parlementaires que nous attendons autre chose quant au respect du statut, quant à la reconnaissance du travail et de l'engagement au service de l'intérêt général des agents de la fonction publique, quant à la qualité du dialogue social et du respect de la négociation, quant à l'accompagnement et à l'anticipation des transformations, et quant aux conditions d'emploi et de rémunérations pour toutes et tous.

Cette CAPA est, encore une fois, l'occasion de rappeler que la CFDT s'est prononcée en faveur de l'accord PPCR. Pour le Sgen-CFDT, l'obligation pour un agent d'avoir une carrière sur deux grades est un acquis important. Lors des négociations concernant la hors classe, le Sgen-CFDT a revendiqué un déroulement sur deux grades, pour une carrière complète et un passage automatique à la hors classe au plus tard après 4 ans dans le 11ème échelon.

Nous avons entendu dans la CAPA d'avancement à la hors classe de la campagne 2018 des paroles rassurantes et optimistes de la part de l'administration concernant le décret qui était alors paru et rendait pérennes les avis. Nous avons entendu qu'il ne serait sûrement pas maintenu. Le Ministère a choisi de rendre les avis de l'an dernier pérennes, ce qui engendre de l'incompréhension auprès des collègues. Ils peuvent avoir l'impression, à juste titre, que leur ancienneté, leur parcours, leur

investissement ne sont pas pris en compte. Ainsi, nous constatons que nos inquiétudes, que les problèmes d'iniquité posés pour les collègues n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière par rapport à ceux qui en ont bénéficié et aux avis alors indiqués de façon peu transparente se sont révélées justifiées. L'avis est bien pérenne et l'iniquité est donc bien réelle et inscrite dans le temps. C'est pourquoi le Sgen-CFDT revendique un réexamen de tous les avis pour la campagne hors classe 2019 avec un décontingement des avis des évaluateurs et évaluatrices primaires. Les avis de 2018 ne doivent pas être pérennes. Le ministère doit revenir sur sa décision, décision qui entraîne de réelles iniquités difficilement justifiables auprès des collègues, au niveau académique. Ce sont les principes du PPCR qui sont ainsi dévoyés sur ce point.

Les oppositions devaient être exceptionnelles et temporaires. Or certaines oppositions prononcées la précédente campagne sont renouvelées cette année. Ces refus doivent être sérieusement motivés par la rectrice et ont attiré plus particulièrement notre attention.

La note de service académique hors classe qui découle de celle ministérielle indique qu'une attention toute particulière sera accordée au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. La proposition actuelle du tableau d'avancement respecte presque cette prérogative : 60 % des promu.e.s sont des femmes alors qu'elles représentent 62 % du corps. Il nous semble indispensable de respecter au plus près ces proportions genrées et d'accorder, par conséquent, au moins cinq promotions supplémentaires pour des femmes sur les 205 promus. Ce qui ramènerait à un pourcentage de 62 %.

Enfin, si l'équilibre entre les différentes matières est relativement respecté, nous constatons que la discipline ayant le plus de promouvables, les lettres modernes, est singulièrement sous représentée. Les lettres modernes représentent 16 % des promouvables, mais seulement 12 % des promus, et seuls 14 % des professeurs de cette discipline seront promus (contre 23 % en histoire-géo). Espérons que cette situation n'est que conjoncturelle. Le Sgen-CFDT sera attentif l'année prochaine à ce que les lettres modernes ne soient pas de nouveau sous représentées.

Nous demandons également que les collègues retraitables (né en 1957 ou avant) soient traités hors barème si nécessaire pour les placer en position de proposés. Le SGEN-CFDT souhaite que soient pris en compte les cas particuliers des agents pour lesquels l'enseignement constitue une deuxième carrière, afin qu'ils puissent aussi accéder à la hors-classe.